

Sécurité incendie

PROGRAMME DE VISITES RÉSIDENIELLES DES POMPIERS

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 3 mai 2023 – Dès aujourd'hui, les pompiers du Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Hyacinthe effectueront la visite des résidences des secteurs de Sainte-Rosalie, de Saint-Thomas-d'Aquin et de Saint-Sacrement. Ce programme de visites s'étendra du mois de mai jusqu'au mois d'octobre.

Au préalable, le SSI recommande aux citoyens de vérifier leurs avertisseurs. De cette façon, si un avertisseur est non fonctionnel, il pourra être corrigé immédiatement, ce qui évitera l'émission d'un avis d'anomalie.

Ces visites s'inscrivent dans le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe. Par la même occasion, le SSI en profitera donc pour informer et sensibiliser les citoyens sur les détecteurs de monoxyde de carbone, les extincteurs portatifs et les foyers extérieurs.



Quelques conseils d'entretien d'un avertisseur de fumée

- Le remplacer lorsque l'on emménage dans un nouvel endroit.
- Remplacer la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent (utiliser le type de pile recommandée par le fabricant). Aussi, privilégier les modèles avec des piles au lithium, qui ont une durée de vie de 10 ans.
- Ne jamais utiliser de pile rechargeable, à moins que le fabricant le recommande.
- À l'aide d'une brosse douce, passer l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur, au moins une fois par année, sauf pour l'avertisseur électrique qu'il ne faut jamais ouvrir. Nettoyer l'extérieur seulement (cela empêche que la poussière s'accumule sur les capteurs de fumée).
- Ne jamais peindre l'avertisseur de fumée.

L'avertisseur de fumée, ou détecteur de fumée, permet de réagir rapidement et de sauver des vies! Il alerte les occupants par un signal sonore lorsqu'il y a présence de fumée. En cas d'incendie, vous avez moins de trois minutes pour évacuer votre résidence.



Inscription au système d'alerte

Nouveauté cette année, les pompiers profiteront de l'occasion pour sensibiliser les citoyens à l'importance de l'inscription au système d'alertes municipales.

« Ces alertes informent nos citoyens des travaux majeurs dans leur secteur, des offres d'emplois à la Ville et surtout, des mesures d'urgence comme les avis d'ébullition et les évacuations. Les pompiers effectueront leurs visites à l'aide d'une tablette afin de recueillir les coordonnées de celles et ceux qui souhaitent s'inscrire aux alertes. Bien que cette inscription soit volontaire, nous recommandons vivement à tous d'y adhérer. En effet, nous vivons de plus en plus d'événements météorologiques extrêmes dans les années à venir, notamment en raison des changements climatiques. Et nous ne sommes jamais à l'abri d'un incident industriel ou ferroviaire pouvant causer des conséquences graves. Pour faciliter nos communications en cas de mesures d'urgence, l'adhésion du plus grand nombre est donc d'une importance cruciale », informe le maire, M. André Beauregard.

Pour les citoyens ne résidant pas dans l'un des secteurs indiqués ci-dessus, [il est possible de s'inscrire en ligne ici.](#)

Pour les questions relatives aux visites résidentielles, composez le 450 778.8300, poste 8559.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300